## Ville de SERAING



## **Enquête publique**

Modification du Plan d'Assainissement par Sous-bassin Hydrographique (PASH)

Réorientation du régime d'assainissement de la zone comprise entre la route du Condroz, la rue de Tilff et la limite communale SERAING - LIEGE, du collectif vers l'autonome.

Le projet susmentionné est soumis à enquête publique en vertu des dispositions du livre 1<sup>er</sup> du Code de l'Environnement, Partie III, Titre III, notamment les articles D29-1 à D29-19 et R41-1 à R41-6.

La durée de l'enquête est de 45 jours (calendrier).

Auteur du projet : SPGE, Avenue de Stassart, 14-16, 5000 NAMUR

Autorité compétente : le Gouvernement wallon

Durée de l'enquête : du 19/12/2018 au 04/02/2018 à 9 heures

Date d'affichage de l'avis d'enquête	Date de début de l'enquête publique	Date de fin de l'enquête publique	Lieu, date et heure de la réunion de clôture de l'enquête publique
12/12/2018	19/12/2018	04/02/2019	Service de l'Urbanisme Cité administrative, place Kuborn 5, 4100 SERAING Le 04/02/2019 à 9 h 00.

Le dossier comprenant la description du projet, un extrait de PASH et l'étude de l'organisme d'assainissement agréé peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, au service **Urbanisme**, Cité administrative, place Kuborn 5, 4100 SERAING (Tel. : 04/330.84.37), aux jours et heures suivants : le mardi de 7 h 45 à 11 h 45 et de 12 h 45 à 16 h 30 ; le jeudi de 7 h 45 à 11 h 45 (de 17 h 00 à 20 h uniquement sur rendezvous) ; le vendredi de 7 h 45 à 11 h 45. Des observations peuvent également être formulées verbalement sur rendezvous auprès de la personne de contact désignée (Tel. : 04/330.84.37).

Vos observations peuvent être transmises, au plus tard pour le dernier jour de l'enquête, au service Urbanisme de la VILLE DE SERAING, Place communale 8, 4100 SERAING ou par mail à <u>urbanisme@seraing.be</u>

Le dossier peut également être consulté auprès de la Société Publique de Gestion de l'Eau (SPGE) – Avenue de Stassart, 14-16, 5000 Namur. Toute personne peut transmettre ses observations écrites à l'administration communale et ce jusqu'au 04/02/2019.

Fait à SERAING, le 06 décembre 2018.

PAR LE COLLEGE:

LE DIRECTEUR GENERAL FF.

B. ADAM

LE BOURGMESTRE.

F. BEKAERT